

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/07/15/2022032855/justel>

Dossier numéro : 2022-07-15/06

Titre

15 JUILLET 2022. - Arrêté ministériel portant exécution de l'arrêté royal du 27 octobre 2021 déterminant les modalités d'octroi d'un subside à destination des communes dans le cadre de la Task Force Groupes vulnérables avec l'objectif de soutenir les communes dans la lutte contre les violences intrafamiliales

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 29-07-2022 page : 59282

Entrée en vigueur : 08-08-2022

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. Les quinze communes coordinatrices dont les projets ont obtenu le score le plus élevé à l'ensemble des critères de fond et avec lesquelles une convention sera conclue sont les suivantes :

Coördinerende gemeente	Toegekend bedrag	Commune coordinatrice	Montant octroyé
Brussel	100.000 EUR	Bruxelles	100.000 EUR
Sint-Gillis	100.000 EUR	Saint-Gilles	100.000 EUR
Namen	100.000 EUR	Namur	100.000 EUR
Luik	100.000 EUR	Liège	100.000 EUR
Chaufontaine	100.000 EUR	Chaufontaine	100.000 EUR
Verviers	100.000 EUR	Verviers	100.000 EUR
Neupré	100.000 EUR	Neupré	100.000 EUR
Mechelen	100.000 EUR	Malines	100.000 EUR
Oostende	100.000 EUR	Ostende	100.000 EUR
Boom	100.000 EUR	Boom	100.000 EUR
Hasselt	100.000 EUR	Hasselt	100.000 EUR
Mol	100.000 EUR	Mol	100.000 EUR
Genk	100.000 EUR	Genk	100.000 EUR
Roeselare	100.000 EUR	Roulers	100.000 EUR
Gent	100.000 EUR	Gand	100.000 EUR